



SALAIRES 2023

UNSA MET EN GARDE



PERTE DU POUVOIR D'ACHAT

UNSA GROUPE RATP REVENDIQUE DES MESURES SALARIALES SÉRIEUSES ET NON D’AFFICHAGE

Les spécialistes de l'INSEE tablent sur une prévision de l'inflation à 7% en début d'année 2023 d'après les chiffres communiqués dans la note de conjoncture publiée le jeudi 15 décembre 2022.

2023, on assistera à la fin de la ristourne générale sur le carburant et la "hausse programmée des prix du gaz et de l'électricité". Les prix vont continuer de grimper au début de l'année 2023 après une inflation 2022 déjà de 6,2 %.

NÉGOCIATIONS SALAIRE 2023

AUGMENTATION DE LA VALEUR DU POINT OU ATTRIBUTON STATUTAIRE DE POINTS ?

(avec un point autour de 6,40)

1/ La valeur du point qui augmente ?

Rappel : Salaire mensuel = coef salaire x valeur point x coef majoration

7% d'augmentation de la valeur du point, c'est une augmentation en fonction du montant de salaire statutaire de chacun, aussi ce sont les montants des primes dédiées qui augmentent. Cela représenterait en valeur moyenne un montant de 230 €uros.

2/ Attribution de points statutaire ?

Environ 35 points statutaires seraient nécessaires pour atteindre la valeur moyenne des 230 €uros. C'est le même montant pour toutes les catégories de travail mais les primes dédiées ne sont pas impactées.

L'**UNSA GROUPE RATP** abordera le sujet de la rémunération des agents en janvier 2023 sur la base de ses demandes :

- Augmentation des points de salaires à la hauteur minimum de l'inflation
- Revalorisation des grilles de salaires métiers
- Mise en place d'une prime d'ancienneté de 12 %
- Une clause de revoyure au mois de juillet 2023
- Des mesures CET de paiement
- **UNSA GROUPE RATP** reste toujours favorable à la mise en place d'un contrat salarial sur plusieurs années comme nous l'avons déjà mis en œuvre dans le passé



**AVEC UNSA GROUPE RATP
SOYONS UNIS POUR 2023
JOYEUSES FÊTES !**